



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n°: 1

Date : 15 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 13 / 9 / 2011

RAVIVEUR**RAVIVEUR****Producteur**

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél . : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Distributeur responsable

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél . : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Solide.
Code du produit : RAVIVEUR
Nom commercial : RAVIVEUR
Type de produit : Cristaux.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél . : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Nom et fonction de la personne responsable : Mr. Michel KLUKASZEWSKI

Responsable de la mise sur le marché : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél . : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: Xn; R21/22

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H312

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45**

- Symbole(s)

**SURGAND**

88 rue des Bateliers 68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél . : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

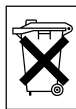
En cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

RAVIVEUR
RAVIVEUR
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- **Contient :** : Xn : Nocif
- **Phrase(s) R** : Acide oxalique
- **Phrase(s) S** : R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)
• Pictogramme(s) de danger


- **Code de pictogrammes de danger** : GHS07
- **Mention d'avertissement** : Attention
- **Mention de danger** : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H312 - Nocif par contact cutané.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.

• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)

• Conseils de prudence

- **Généraux** : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
- **Prévention** : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **Intervention** : P305+P351+P338+P337+P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
P302+P352+P312+P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Traitement spécifique.
P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
- **Stockage** : P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- **Considérations relatives à l'élimination** : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n°: 1

Date : 15 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 13 / 9 / 2011

RAVIVEUR

RAVIVEUR

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

2.3. Autres dangers

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Substance.
Acide oxalique
No CAS :000144-62-7
No CE :205-634-3
Nr Annexe :607-006-00-8
No. Enregist. REACH :---

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Acide oxalique	:	144-62-7	205-634-3	607-006-00-8	-----	Xn; R21/22 ----- Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H302)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Combustible.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

SURGAND

88 rue des Bateliers 68400 RIEDISHEIM FRANCE

Tél : 03 89 44 59 60

FAX : 03 89 63 74 19

mail : surgand@surgand.fr

En cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n°: 1

Date : 15 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 13 / 9 / 2011

RAVIVEUR

RAVIVEUR

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.1.1. Pour les non-secouristes

Précautions pour les personnes : Ne pas fumer. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.1.2. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.

Manipulation : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

TLV[©] -TWA [mg/m³] : 1
TLV[©] -STEL [mg/m³] : 2
MAK (AU) Tagesmittelwert (mg/m³) : 1 (E)
VLA-ED [mg/m³] : 1
VLA-EC [mg/m³] : 2
NGV - [mg/m³] : 1
KTV - [mg/m³] : 2
HTP-värden - 8 H - [mg/m³] : 1
HTP-värden - 15min - [mg/m³] : 3

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
		1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6		C; R35 Skin Corr. 1A+ (H314)

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

- **Protection de la peau** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

SURGAND

88 rue des Bateliers 68400 RIEDISHEIM FRANCE

Tél : 03 89 44 59 60

FAX : 03 89 63 74 19

mail : surgand@surgand.fr

En cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n°: 1

Date : 15 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 13 / 9 / 2011

RAVIVEUR

RAVIVEUR

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- **Protection des yeux** : En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes.
- **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

9.1.b. Odeur

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Point de fusion [°C] : 102

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

9.1.g. Point d'éclair

9.1.h. Taux d'évaporation

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

9.1.l. Densité de vapeur

Densité relative, gaz (air=1) : 4.2

9.1.m. Densité relative

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans l'eau [% poids] : 14 (20°C)

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

9.1.q. Température de décomposition

9.1.r. Viscosité

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

Masse moléculaire : 126,1

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

SURGAND

88 rue des Bateliers 68400 RIEDISHEIM FRANCE

Tél : 03 89 44 59 60

FAX : 03 89 63 74 19

mail : surgand@surgand.fr

En cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Edition révisée n°: 1

Date : 15 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 13 / 9 / 2011

RAVIVEUR

RAVIVEUR

SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec : Agents oxydants forts.

Propriétés dangereuses : Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

11.1.2. Mélanges

Informations sur les voies d'exposition probables

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets interactifs

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Non réglementé.

SURGAND

88 rue des Bateliers 68400 RIEDISHEIM FRANCE

Tél : 03 89 44 59 60

FAX : 03 89 63 74 19

mail : surgand@surgand.fr

En cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

RAVIVEUR

RAVIVEUR

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

14.1. Numéro ONU

2923

Etiquetage



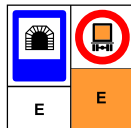
: 8 : Matière corrosive.
6.1 : Matières toxiques.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Transport terrestre - ADR/RID **SOLIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.**
- Transport par mer - IMO-IMDG **CORROSIVE SOLID, TOXIC, N.O.S.**
- Transport aérien - ICAO/IATA **CORROSIVE SOLID, TOXIC, N.O.S.**

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Transport terrestre - ADR/RID **8**
- Restriction dans les tunnels : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.



- Quantité limitée : 5 KG

- Transport par mer - IMO-IMDG **8**
- Transport aérien - ICAO/IATA **8**

14.4. Groupe d'emballage

- Transport terrestre - ADR/RID **III**
- Transport par mer - IMO-IMDG **III**
- Transport aérien - ICAO/IATA **III**

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- Revêtir le baudrier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8

Edition révisée n°: 1

Date : 15 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 13 / 9 / 2011

RAVIVEUR

RAVIVEUR

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

- Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- Pour chacun des membres de l'équipage
- Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Informations complémentaires : Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document